

bien aujourd'hui. Il y a pénurie de main-d'œuvre au Canada à l'heure actuelle. Même les travailleurs non spécialisés qui ignorent le fonctionnement des instruments aratoires refusent de travailler dans les fermes parce qu'ils n'y sont pas protégés par les prestations d'assurance-chômage.

Je l'ai signalé au ministre du Travail et il a été assez bon de me dire que cette question serait réglée. Je le crois, quand il affirme qu'on y portera attention, mais on devrait s'en occuper immédiatement parce qu'il y aura une grave pénurie de main-d'œuvre agricole au printemps dans l'Ouest et dans l'Est.

Le ministre, selon moi, devrait songer sérieusement à permettre l'adoption du bill. Qu'on le défère au comité permanent de l'agriculture afin que tous ceux qui veulent travailler dans des fermes puissent en profiter. Je rappellerais à la Chambre qu'en 1957, avant que le gouvernement de l'époque soit renversé, le ministre des Pêcheries, avec l'appui de certains collègues, a pu faire approuver un projet de loi pour permettre aux pêcheurs de la côte est et de la côte ouest de bénéficier de la loi. Je ne veux pas dire que les pêcheurs ne devraient pas en bénéficier, même s'ils sont à leur propre compte. Ils ont besoin des prestations. Mais je m'en prends aux députés des provinces de l'Ouest, y compris le ministre de l'Agriculture d'alors, qui ont négligé de faire appliquer les dispositions de la loi aux travailleurs agricoles. C'est à cette époque qu'il aurait fallu agir. Il est bien regrettable qu'on se soit occupé des pêcheurs sans songer à la main-d'œuvre agricole.

J'ai signalé ce bill à l'attention de l'ancien ministre du Travail, maintenant ministre de la Santé. Il m'a assuré plus d'une fois que la recommandation du rapport Gill serait présentée au comité permanent et que cette question serait discutée. Naturellement, il y a eu deux élections de suite et cela peut expliquer le délai. Néanmoins, le ministre du Travail a eu amplement de temps de présenter ce rapport.

Le rapport Gill a examiné à fond le bien-fondé de la cause en ce qui concerne l'admissibilité des travailleurs agricoles, et recommandait l'admissibilité à l'assurance-chômage de tous les travailleurs si l'on pouvait surmonter les difficultés administratives. Je ne vois pas pourquoi les difficultés administratives concernant l'industries agricole ne pourraient être surmontées. Il devrait y avoir

moyen de mettre cette mesure en œuvre. Il y a très peu de personnes dans l'Ouest à l'heure actuelle qui désirent travailler dans une ferme. L'industrie est maintenant très mécanisée. Très peu de personnes veulent engager un homme travaillant avec des chevaux. Nous utilisons des machines qui coûtent cher—c'est une autre raison pour laquelle les travailleurs agricoles devraient être admissibles à l'assurance.

● (5.20 p.m.)

C'est maintenant un travail très spécialisé et il ne faudrait pas confier une moissonneuse-batteuse coûtant \$8,000 ou \$9,000, ou un tracteur de \$5,000 ou \$6,000 à quelqu'un qui n'aurait pas l'habileté ou l'expérience voulues pour faire fonctionner ces machines coûteuses. Je sais qu'il y a des députés des deux côtés de la Chambre qui sont en faveur de l'admissibilité des travailleurs agricoles à l'assurance-chômage. C'est pourquoi je leur cède maintenant la parole pour qu'ils puissent exprimer leurs vues et indiquer en quoi cela est essentiel. Il est maintenant temps plus que jamais d'admettre les travailleurs agricoles à l'assurance-chômage.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, d'autres députés qui étaient membres comme moi du comité des relations industrielles en 1955, alors que la loi sur l'assurance-chômage a été révisée en grand, se souviendront que certains d'autre nous ont fait un effort pour qu'elle englobe les travailleurs agricoles. Cependant, ces efforts sont restés vains et il est extrêmement regrettable, qu'à la suite de cette décision, les travailleurs agricoles du Canada dans l'ensemble aient été, depuis lors privés des avantages de la protection.

Je sais que le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) a prôné sans arrêt, depuis mon retour à la Chambre en 1962, l'extension de cette protection. Je puis dire, en passant, que du temps où il était ministériel il est regrettable qu'il n'ait pu persuader son gouvernement d'exécuter les modifications qu'il recommande. Mais il est inutile de s'attarder sur le passé.

Tous les députés qui ont examiné le dernier mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture devraient être d'avis qu'il devient de plus en plus urgent d'adopter ce projet de loi. Un des principaux points du mémoire avait trait aux difficultés des cultivateurs canadiens d'embaucher des travailleurs agricoles ayant la compétence voulue et d'en trouver en nombre suffisant. Ne fut-ce